

## APPEL D'OFFRES

### REMPLACEMENT D'UN PONCEAU SUR LE 9<sup>e</sup> RANG DE KINGSEY

#### PROJET N° 20190935

**PROJET** : La Municipalité de Saint-Lucien demande des soumissions pour la réalisation de travaux de remplacement d'un ponceau sur le 9<sup>e</sup> rang de Kingsey, le tout selon les plans et devis annexés à la présente.

Les travaux consistent à fournir la main-d'œuvre, le matériel, les matériaux et tout ce qui est nécessaire à la réalisation des travaux, lesquels comprennent, sans s'y limiter, les ouvrages suivants :

- le remplacement du ponceau existant par un ponceau de 900 mm de diamètre;
- la réfection de la voirie, incluant terrassement et structure de chaussée;
- l'élargissement des remblais et la pose de glissières semi-rigides sur poteaux de bois;
- la gestion des eaux, de la circulation et tous ouvrages connexes.

**DOCUMENTS DISPONIBLES** : Le document complet d'appel d'offres peut être obtenu à compter du 25 novembre 2019 en s'adressant au Service électronique d'appel d'offres (SEAO) par téléphone au 1 (866) 669-7326, ou en consultant le site Web ([www.seao.ca](http://www.seao.ca)) en stipulant le numéro de référence 20190935. Les documents sont disponibles au coût établi par le SEAO. La facturation pour l'impression et la livraison sera effectuée par le SEAO. Les plans et devis sont non remboursables.

**La Municipalité n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou document quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de présenter son offre, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.**

**GARANTIE DE SOUMISSION** : Toute soumission, pour être valide, doit être accompagnée d'un dépôt ou d'un cautionnement de soumission dont le montant est égal à 10 % du total de la soumission. Le dépôt de soumission doit être fait sous forme de chèque visé d'une banque à charte du Canada ou d'une caisse populaire. Le dépôt ou le cautionnement de soumission doit être accompagné d'une lettre d'engagement relative à l'émission d'un cautionnement d'exécution et d'un cautionnement pour salaires, matériaux et services, chacun pour 50 % du total de la soumission. Le tout doit être fait au nom du propriétaire et est remboursable sous conditions.

**CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ** : Seuls sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires au Canada et dans les territoires visés par l'accord sur le commerce intérieur (A.C.I.), qui détiennent une licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction et qui ont obtenu le document d'appel d'offres du système SEAO à leur nom. Les soumissions scellées seront reçues au bureau du directeur général, 5280, 7<sup>e</sup> Rang, Saint-Lucien (QC) J0C 1N0, le ou avant le 18 décembre 2019 à 11h00, heure en vigueur localement. Les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour à 11h00 à l'hôtel de ville située au 5280, 7<sup>e</sup> Rang, Saint-Lucien (QC) J0C 1N0.

La Municipalité de Saint-Lucien ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucuns frais ou obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Alain St-Vincent-Rioux, directeur général et secrétaire-trésorier  
Municipalité de Saint-Lucien